

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 FÉVRIER 2018

Le mardi 6 février 2018 à 19h00, les Membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués en séance le 31 janvier 2018, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur RABASTE, Maire.

### **Etaient présents :**

M. Brice Rabaste, Mme Colette Boissot, M. Alain Mamou, M. Jacques Philippon, M. Pierre Barban, Mme Audrey Duchesne (à partir du point 5), Mme Nicole Saunier, M. Christian Quantin, M. Philippe Maury, M. Franck Billard, M. Marcel Petit, Mme Monique Sibani, M. Olivier Savin, Mme Marie-Claude Saulais, Mme Nathalie Dubois, M. Christian Couturier, M. Laurent Dilouya, Mme Angela Avond, Mme Catherine Morio, Mme Lydie Autreux, Mme Annie Ferri, M. Frank Mouly, Mme Béatrice Troussard, M. Jacky Hadji, M. Mathieu Baudouin (à partir du point 12), M. Rémy Vatan, M. Cédric Blache (à partir du point 12).

### **Ont remis pouvoir :**

Mme Céline Netthavongs à M. Brice Rabaste, M. Benoît Breysse à M. Christian Quantin, Mme Michèle Dengreville à M. Pierre Barban, M. Guillaume Segala à M. Jacky Hadji, Mme Gabrielle Marquez Garrido à M. Franck Billard, Mme Martine Broyon à Mme Nathalie Dubois, M. Charles Aronica à M. Laurent Dilouya, M. Stéphane Bossy à Mme Angela Avond, Mme Sylvia Guillaume à Mme Colette Boissot, M. Paul Athuil à Mme Lydie Autreux, M. Emeric Brehier à Mme Annie Ferri, Mme Cécile Goutmann à M. Frank Mouly, Mme Elise Blin à Mme Catherine Morio, Mme Claudine Thomas à M. Philippe Maury.

### **Absents :**

Mme Audrey Duchesne (points 1 à 4), Mme Isabelle Guilloteau, Mme Lucia Pereira, M. Alain Tapprest, M. Mohammed Yenbou, M. Mathieu Baudouin (points 1 à 11), M. Cédric Blache (points 1 à 11).

**Secrétaire de séance :** Mme Colette Boissot

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL A DECIDE :**

#### **1) OBJET : CONSEIL MUNICIPAL - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL DANS SES FONCTIONS**

Suite au décès de Monsieur Alain Sénéchal, élu sur la liste « Chelles, notre réussite », et conformément à l'article L. 270 du Code Electoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Considérant que le candidat suivant est Madame Isabelle Fournet qui a décliné cette proposition.

- De prendre acte que Monsieur Cédric Blache, compte tenu des éléments précités, est installé immédiatement dans ses fonctions en remplacement de Monsieur Alain Sénéchal, conseiller municipal décédé et de la défection de Madame Isabelle Fournet.

\*\*\*

#### **2) OBJET : INTERCOMMUNALITÉ - AVIS SUR LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE CRÉATION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DE RÉSEAUX DE CHALEUR OU DE FROID URBAINS**

Considérant que par délibération en date du 14 décembre 2017, le Conseil communautaire de l'Agglomération Paris – Vallée de la Marne a décidé de prendre la compétence facultative en matière de création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains.

Considérant qu'il est précisé que les réseaux concernés par ce transfert de compétence sont les réseaux de chaleur/froid d'initiative publique existants ou nouvellement créés, alimentés par des énergies renouvelables, et desservant au moins deux communes du territoire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015/DRCL/BCCCL/99 du 27 novembre 2015 portant création de la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, résultant de la fusion des communautés d'agglomération « Marne et Chantereine », « Marne-la-Vallée / Val Maubuée » et « Brie Francilienne »,

Vu la délibération du 14 décembre 2017 de la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne portant sur la compétence en matière de création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains,

- D'approuver le transfert de la compétence en matière de création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains, desservant au moins deux communes du territoire de la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne.  
(Unanimité)

\*\*\*

### **3) OBJET : FINANCES - AGENCE FRANCE LOCALE - GARANTIE APPORTÉE POUR TOUT EMPRUNT QUI SERAIT CONTRACTÉ AUPRÈS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE LORS DE L'ANNÉE 2018**

Considérant que :

- Le montant de la garantie accordée par la Ville de Chelles aux investisseurs ayant répondu aux appels de fonds que l'Agence France Locale (AFL) a prêté aux collectivités membres est strictement égal au seul montant de l'encours de dette (capital et intérêts) de la Ville de Chelles auprès de l'AFL.
- Ces créanciers de l'AFL ne peuvent activer la garantie qu'en cas de défaut de paiement de l'AFL elle-même ; Or les règles de gestion de l'AFL lui impose d'être en capacité d'assurer 100% de son activité, et donc d'assurer ainsi 100% du remboursement des obligations qu'elle a émis sur les marchés financiers pendant 12 mois.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,

Vu la délibération en date du 15 avril 2014 ayant confié à Monsieur le Maire la compétence en matière d'emprunts,

Vu la délibération en date du 14 novembre 2017 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de la commune de Chelles,

Vu les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de la commune de Chelles afin que la commune de Chelles puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale,

Vu le document décrivant le mécanisme de la Garantie, soit le Modèle 2016-1 en vigueur à la date des présentes,

- De décider que la Garantie de la commune de Chelles est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :

- o le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2018 est égal au montant maximal des emprunts que la commune de Chelles est autorisée à souscrire pendant l'année 2018,
- o la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par la commune de Chelles pendant l'année 2018 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
- o la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale;

- si la Garantie est appelée, la commune de Chelles s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés;
- le nombre de Garanties octroyées par Monsieur le Maire de Chelles au titre de l'année 2018 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif 2018 , et le montant maximal de chaque garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.

- D'autoriser Monsieur le Maire de Chelles pendant l'année 2018, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune de Chelles dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la garantie.

- D'autoriser Monsieur le Maire de Chelles à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.  
(Unanimité)

\*\*\*

#### 4) OBJET : FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL 2018

Considérant que conformément à l'article 157 de la loi de finances pour 2018, l'Etat confirme la mise en place de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Considérant que les projets listés ci-dessous sont donc susceptibles d'être éligibles :

Critère	Projet	Montant du projet HT	Autres subventions	Subvention DSIL sollicitée	Reste à charge de la Ville
Développement du numérique	<b>Déploiement du projet « école numérique »</b>	83 333 €	11 154 €	55 512 €	16 667 €
Mise aux normes et sécurisation des établissements publics	<b>Déploiement de la vidéoprotection</b>	457 160 €	146 043 €	219 685 €	91 432 €
Mise aux normes et sécurisation des établissements publics	<b>Renouvellement des jeux pour enfants dans les écoles et aires de jeux</b>	274 167 €	0 €	197 733 €	49 434 €

Mise aux normes et sécurisation des établissements publics	<b>Mise en place de la gestion électronique sécurisée des accès des bâtiments communaux</b>	125 000 €	0 €	100 000 €	25 000 €
Mise aux normes et sécurisation des établissements publics	<b>Travaux de mise aux normes et d'accessibilité (PMR) des bâtiments et espaces publics</b>	216 666 €	0 €	173 332 €	43 334 €
Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires	<b>Création d'un préau à l'école des Tournelles</b>	66 666 €	0 €	53 332 €	13 334 €
Infrastructures en faveur de la mobilité	<b>Création de parkings relais : extension de l'offre de stationnement du Centre Culturel, rue des Sources et rue Alexandre Bickart</b>	291 667 €	0 €	233 333 €	58 334 €
Infrastructures en faveur de la mobilité	<b>Création d'un giratoire au centre-ville favorisant l'accessibilité du parking de la gare (Foch/De Lattre de Tassigny)</b>	137 500 €	0 €	110 000 €	27 500 €
Infrastructures en faveur de la mobilité	<b>Aménagement et sécurisation de la voirie avenue des Sciences et intégration de parcs de stationnement vélos aux abords des équipements publics (gymnase, crèche et collège)</b>	416 667 €	184 561 €	148 772 €	83 334 €

- De confirmer l'adoption de ces projets pour lesquels les sommes sont prévues pour l'exercice 2018.

- D'approuver les demandes de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour ces opérations.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les demandes de subvention et tout document y afférent.

(Unanimité des votants : 34 pour, 4 abstention(s))

\*\*\*

**5) OBJET : FINANCES - CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT POUR LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE D'UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)**

Considérant que le Conseil Municipal a délibéré le 9 février 2016 pour approuver le lancement d'une étude pré-opérationnelle qui a porté sur les deux grandes copropriétés collectives localisées dans le quartier de la Grande Prairie :

- La copropriété « Grande Prairie » qui comprend 157 logements privés, répartis en 3 bâtiments («barres» datant de 1958), sise allée des Pavillons/rue Saint-Exupéry/rue Lionel de Marmier,
- La copropriété de « l'Argonne » qui comprend 176 logements privés répartis en 4 immeubles («tours» datant de 1962), sise 1 à 4 rue Charles Péguy.

Considérant qu'à présent il est indispensable d'accompagner les syndics et les syndicats de copropriétaires sur cette opération qui va durer entre 5 et 6 ans.

Considérant que ce portage doit obligatoirement être effectué par une collectivité et en l'occurrence par la Ville. Un marché pour l'animation et le suivi de « l'OPAH Grande Prairie » sera donc lancé en mars 2018. Le montant de ce marché d'ingénierie est estimé à 900 000 HT, sur sa durée, soit 180 000 € par an à inscrire au budget communal chaque année, à partir de 2018.

Considérant que l'ANAH devrait participer (comme cela a été le cas pour l'étude pré-opérationnelle), à hauteur de 400 000 €.

Considérant qu'il convient donc à présent de conventionner cet engagement avec l'ANAH, afin de garantir le niveau d'engagement financier de l'ANAH, tant sur l'aide aux travaux que sa participation au coût de l'ingénierie.

- D'approuver la convention avec l'Agence de l'Habitat pour la mise en œuvre opérationnelle d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.
  - D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Agence de l'Habitat pour la mise en œuvre opérationnelle d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, ainsi que tout document afférent.
- (Unanimité)

\*\*\*

**6) OBJET : JURIDIQUE ET PATRIMOINE - CESSION D'UNE PARCELLE DU CENTRE DE VACANCES DE SAINT JEAN D'AULPS**

Point retiré de l'ordre du jour.

\*\*\*

**7) OBJET : JURIDIQUE ET PATRIMOINE - ACQUISITION PAR LA VILLE AUPRÈS DE MC HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES VOIES ET DES ESPACES APRÈS TRAVAUX DE LA RÉSIDENCE SCHWEITZER / LAËNNEC**

Considérant que MC Habitat Office Public de l'Habitat (MC Habitat) a mené, au côté de la Commune et en liaison avec la Communauté d'Agglomération Marne et Chantereine (C.A.M.C.), un programme de renouvellement urbain du quartier Schweitzer Laënnec. Cela a impliqué une recomposition urbaine avec un déplacement de la circulation automobile.

Vu le programme de renouvellement urbain du quartier Schweitzer Laënnec et le protocole d'accord avec l'Etat, la C.A.M.C., la Ville et MC Habitat pour la réalisation dudit projet approuvé par délibération du 14 décembre 2012,

Vu les plans de rétrocession établis par le géomètre, le Cabinet Millard,

Vu la délibération de MC Habitat en date du 13 décembre 2017,

Compte-tenu des nouvelles appellations des lots et des modifications apportées à la résiliation du bail emphytéotique,

- De confirmer et réitérer l'approbation de la cession à Marne et Chantereine Habitat :

- de la portion de voirie déclassée de l'avenue Chappe, lots L de 19 m<sup>2</sup> issu de la parcelle cadastrée AE1040, L1 (ex M1) de 818 m<sup>2</sup> issu de la parcelle cadastrée AE 1041,
- des lots K1 de 342 m<sup>2</sup>, K3 de 13 m<sup>2</sup> et K4 de 4 m<sup>2</sup>, issus de la parcelle cadastrée AE 948, qui jouxtent le city stade,
- du lot (ex 0) de 3 m<sup>2</sup>, non cadastré, qui résulte du tracé de la voie après les travaux et qui s'analyse en un délaissé de voirie, pour un montant de 300 000 €.

- D'autoriser la résiliation, sans indemnité, du bail emphytéotique régularisé le 31 décembre 1992 entre MC Habitat, alors OPMHLM de Chelles et la Ville de Chelles relatif à la parcelle AE n° 944, consentit à titre gratuit, pour lequel la Commune était l'emphytéote.

- De décider l'acquisition des lots G de 15221 m<sup>2</sup>, H de 195 m<sup>2</sup>, I de 55 m<sup>2</sup> et J1 de 327 m<sup>2</sup>.

- De dire que la mutation par cession de l'ensemble de ces biens immobiliers s'opérera de MC Habitat au profit de la Ville de Chelles pour l'Euro symbolique.

- De dire qu'en conséquence de la reprise en patrimoine des biens immobiliers rétrocédés après travaux, la Commune supportera la charge de l'entretien des voiries, trottoirs, parkings et caméras de vidéosurveillance inhérents aux portions incorporées dans ses biens.

- De manifester d'ores et déjà l'accord de principe de l'assemblée délibérante de la Commune pour qu'en temps utile la rue Laënnec déplacée, unique voie de desserte de la résidence après l'opération de restructuration, fasse l'objet d'une procédure de classement ouverte à l'initiative du Maire de Chelles.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.  
(Unanimité)

\*\*\*

**8) OBJET : JURIDIQUE ET PATRIMOINE - DÉCLASSEMENT ET DÉSAFFECTATION DANS LE DOMAINE PRIVÉ DU LOCAL MUNICIPAL DES CRESSONNIÈRES**

Considérant que la Ville de Chelles est propriétaire du bâtiment situé Rue des Cressonnières, cadastré BP 148.

Considérant que le bâtiment situé Rue des Cressonnières laissé vacant constitue une opportunité foncière pour permettre la création d'une nouvelle micro-crèche.

- De constater la désaffectation du local municipal des Cressonnières, cadastré BP 148, situé Rue des Cressonnières.

- De prononcer son déclassement du domaine public communal pour qu'il soit transféré au domaine privé de la Commune.

(Unanimité des votants : 37 pour, 2 abstention(s))

\*\*\*

**9) OBJET : JURIDIQUE ET PATRIMOINE - ACQUISITION DES PARCELLES AR 152, AR 159 ET AE 174 APPARTENANT À MADAME CATEUX ÉPOUSE LALOT DANS LE CADRE DU PROJET DE CRÉATION D'UN ESPACE VERT PUBLIC SUR LE SITE DU FORT DE CHELLES**

Considérant qu'aujourd'hui, la quatrième et ultime tranche d'acquisition des terrains périphériques du Fort de Chelles est en cours. Elle concerne 54 parcelles pour une superficie de 30 347 m<sup>2</sup> encore à acquérir sur la totalité, et qui représente moins de 8% de la superficie totale de la Déclaration d'Utilité Publique.

Considérant que Madame Cateux épouse Lalot, seule propriétaire des parcelles AR 152, AR 159 et AR 174, a fait part à la Commune de son acceptation de l'offre par courrier du 28 septembre 2017, et a justifié de sa propriété.

- D'approuver l'acquisition à l'amiable des trois parcelles appartenant à Madame Cateux épouse Lalot, pour un montant total de 2 513 €.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et tout document y afférent.

- De dire que les crédits sont inscrits au budget communal.

(Unanimité)

\*\*\*

**10) OBJET : JURIDIQUE ET PATRIMOINE - CESSIION D'UN PARCELLE DE 14 M<sup>2</sup> POUR RECTIFICATION DE LA LIMITE DE PROPRIÉTÉ DU 67 BIS RUE GUSTAVE NAST**

Considérant que la copropriété sise 67 bis rue Gustave Nast, souhaite clôturer sa résidence et dans ce cadre un projet a été présenté au service Urbanisme de la Ville.



Considérant que c'est lors de l'étude de faisabilité avec la direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme qu'il a été constaté que le projet devait empiéter légèrement sur le domaine public de la Commune afin de permettre la pose de la clôture et d'un portillon sans que la clôture ne couvre un tampon d'assainissement et afin de ménager un espace de circulation suffisant devant l'escalier d'accès à la résidence.

Considérant que dans ces conditions, une faible rectification de la limite de propriété a été proposée et acceptée par la copropriété.

- De constater la désaffectation matérielle de cette emprise mineure de 14 m<sup>2</sup>, s'analysant comme un délaissé de voirie.

- De prononcer son déclassement du Domaine Public.

- De décider la cession, à titre gratuit, de la parcelle cadastrée BP 166, d'une superficie de 14 m<sup>2</sup>, afin de rectifier la limite cadastrale de la copropriété sise 67 bis rue Gustave Nast.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tout document y afférent, l'acte devant ménager un accès technique au tampon d'assainissement. .

(Unanimité)

\*\*\*

## **11) OBJET : JURIDIQUE ET PATRIMOINE - RÉTROCESSION DU DROIT AU BAIL DU LOCAL COMMERCIAL SIS 31 BIS AVENUE DE LA RÉSISTANCE**

Considérant que par délibération du 15 mai 2014, le Conseil Municipal a décidé de l'acquisition du droit au bail du local commercial sis 31 bis avenue de la Résistance, alors occupé par un salon de coiffure, et ce afin de mieux maîtriser l'offre de commerces de qualité dans l'hyper centre-ville.

Considérant qu'aujourd'hui, Madame Sabine Bleinc, dont la société est en cours de formation, s'est positionnée pour acquérir le droit au bail afin d'y installer un Concept Store. Ce commerce proposera la vente d'objets de décoration, de meubles, neufs et anciens, voire recyclés, pour certains de créateurs ou importés.

- D'approuver la cession du droit au bail du local commercial sis 31 bis avenue de la Résistance à Madame Bleinc pour une société en cours de création pour un magasin de type Concept Store.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un protocole d'accord préalable à la cession amiable du droit au bail avec des conditions suspensives dont celle d'obtention d'un prêt pour l'aménagement du commerce, ainsi que l'acte de cession postérieur et tout document y afférent.

- De dire que les frais inhérents à la rédaction de l'acte seraient à la charge du bénéficiaire.  
(Unanimité)

\*\*\*

## **12) OBJET : COMMERCE - NOUVEAU RÈGLEMENT DE L'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC PAR LES COMMERÇANTS**

Considérant qu'il est proposé de modifier le règlement d'occupation du domaine public par les commerçants.

Considérant que ce règlement précise et détermine les volontés de la Ville en matière de :

- Respect des cheminements naturels des chalands et des piétons sur les trottoirs :
- Commercialisation sur la voie publique
- Aménagement de terrasses et contre terrasses

Considérant que ce nouveau règlement permettra d'actualiser et de dynamiser ses avenues dans la convivialité et la modernité, sans dissonance avec l'existant.

- D'approuver le nouveau règlement d'occupation de l'espace public par les commerçants.
  - D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.
- (Unanimité des votants : 39 pour, 2 abstention(s))

\*\*\*

## **13) OBJET : DÉVELOPPEMENT URBAIN - CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE DE CHELLES ET EPAMARNE, DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE PROSPECTIVE DU SECTEUR CASTERMANT**

Considérant que la Ville de Chelles et EPAMARNE conviennent de travailler en partenariat sur le développement et l'aménagement du secteur Castermant, se traduisant au travers du pilotage et du financement de l'étude sur le développement et l'aménagement du site.

- D'approuver la convention de partenariat et de participation financière avec EPAMARNE, au titre de l'étude prospective du secteur Castermant.
  - D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et de participation financière avec EPAMARNE, au titre de l'étude prospective du secteur Castermant, ainsi que tout document y afférent.
- (Unanimité)

\*\*\*

## **14) OBJET : AFFAIRES CULTURELLES - DEMANDE DU LABEL « PATRIMOINE D'INTÉRÊT RÉGIONAL » POUR LA VILLA MAX AUPRÈS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE**

Considérant que depuis plusieurs années, la Municipalité entreprend de restaurer progressivement la Villa Max, dont elle est propriétaire, en partenariat avec la Société d'Archéologie et d'Histoire de Chelles (SAHC), membre du Groupement REMPART Ile-de-France.

Considérant que le 6 juillet 2017, l'assemblée délibérante de la Région Ile-de-France s'est prononcée favorablement à la création d'un label « Patrimoine d'intérêt régional » dont l'objectif est de faire émerger des édifices dont la valeur patrimoniale présente un intérêt régional, permettant ainsi de reconnaître leur importance dans le maillage patrimonial du territoire et contribuant à sensibiliser les acteurs de proximité et les franciliens.

Considérant que ce label offre la possibilité au propriétaire de déposer une demande d'aide financière à la Région Ile-de-France pour sa restauration et sa valorisation.

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de Madame la Présidente de la Région Ile-de-France l'octroi du label « Patrimoine d'intérêt régional » pour la Villa Max pour en garantir sa pérennisation et l'inclure dans le patrimoine remarquable de notre région.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette labellisation.  
(Unanimité)

\*\*\*

## **15) OBJET : JEUNESSE - TARIFICATION POUR DES STAGES LINGUISTIQUES DE LANGUE ANGLAISE À DESTINATION DES ÉLÈVES CHELLOIS DE LA QUATRIÈME À LA TERMINALE**

Considérant que la réussite scolaire constitue une priorité municipale affichée et portée par les élus.

Considérant que de manière globale on relève en France et ce, depuis de nombreuses années, un niveau faible en langue étrangère avec peu de pratique orale tout au long de la scolarité.

Considérant que l'anglais est devenu un critère de sélection majeur sur le marché du travail dans de nombreux domaines (tourisme, commerce, banque, haute technologie etc). Cela vaut également dans le domaine de l'éducation pour l'accès à de nombreuses filières dites sélectives (grandes écoles, instituts d'études politiques etc.).

Considérant l'intérêt pédagogique d'offrir des stages pour les collégiens à partir de la quatrième et aux lycéens jusqu'en classe de terminale,

- De créer des stages combinant notamment des cours d'anglais et des séances de sports ou de culture l'après-midi, assurés par des enseignants de langue maternelle anglaise. Ce projet s'inscrit dans une pédagogie innovante, inspirée des séjours organisés en Grande-Bretagne. Il est destiné aux élèves Chellois scolarisés de la quatrième à la terminale.

- De fixer les tarifs des stages linguistiques, valables pour l'année scolaire en cours et pour la suivante (2018 – 2019) comme indiqués dans le tableau ci-dessus.

Forfait pour la semaine de stage, par élève

Tranches	Tarifs
de A à D	30 €
de E à H	50 €
de I à L	70 €
de M à N	90 €

(Unanimité des votants : 39 pour, 2 abstention(s))

\*\*\*

**16) OBJET : SPORTS - PARTICIPATION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE AUX COÛTS DE FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX MIS À LA DISPOSITION DES COLLÈGES**

Considérant que conformément au Code de l'Éducation et au Code Général des Collectivités Territoriales, les départements, auxquels a été confiée la compétence des collèges, doivent prendre en charge les frais de fonctionnement liés à la mise à disposition des équipements sportifs dans le cadre de la pratique de l'Éducation Physique et Sportive (EPS).

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette participation financière.

- De dire que les crédits sont inscrits au budget communal.

(Unanimité)

\*\*\*

**17) OBJET : PERSONNEL - RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS - COLLECTE 2018**

Considérant que le recensement de la population chelloise est depuis 2004, réalisé annuellement, par la mise en œuvre d'un sondage partiel, à raison de 8% des adresses de la commune, selon un découpage, préalablement défini, par quartier.

Considérant que la délibération du Conseil municipal du 20 novembre 2009 a permis la création de 13 postes d'agents recenseurs saisonniers. Pour chaque exercice budgétaire, une nouvelle délibération précise les modalités de rémunération des agents recenseurs.

Considérant que l'État versera à la commune la somme de 10 143,00 € au titre de la Dotation Forfaitaire de Recensement pour 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21.10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3 alinéa premier,

Vu le titre V de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, en particulier ses articles 156 à 158,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu la délibération du 20 novembre 2009 du Conseil Municipal de la commune de Chelles portant création de 13 postes d'agents recenseurs saisonniers,

Considérant que le recensement est organisé sous la responsabilité et le contrôle de l'INSEE, et que la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement auprès des ménages sont à la charge des communes qui, pour mettre en œuvre ces opérations perçoivent une dotation financière de l'État,

- De fixer la rémunération, à l'acte, en référence au nombre et à la nature des documents collectés, au repérage effectué sur le terrain et à la présence des agents recenseurs aux réunions de travail, comme suit :

- Bulletin individuel : 2,30 € (brut)
- Feuille de logement : 1,10 € (brut)
- Dossier d'adresse collective : 1,10 € (brut)
- Fiche de logement non enquêté : 0,50 € (brut)
- Fiche d'adresse non enquêtée : 0,50 € (brut)
- Deux demi-journées de formation : 22,50 € (brut)
- Un repérage des lieux : 10 € (brut)

- De dire que la rémunération et les charges afférentes à ces emplois sont inscrites au budget de l'exercice 2018.

(Unanimité)

\*\*\*

**18) OBJET : PERSONNEL - CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE SEINE-ET-MARNE POUR L'ORGANISATION DES EXAMENS PROFESSIONNELS ET CONCOURS POUR L'ANNÉE 2018**

Considérant qu'au terme de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, la Ville de Chelles peut confier au Centre de Gestion de Seine-et-Marne, par convention, l'organisation des concours et examens professionnels de catégories A, B et C relevant de la compétence de celui-ci et organisés, soit directement par ses soins, soit en commun avec d'autres Centres de Gestion.

- D'autoriser Monsieur le Maire à passer une convention avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne afin de prendre en charge les frais liés à l'organisation des concours et examens professionnels pour l'année 2018.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

- De dire que les crédits seront prévus au budget de la commune.

(Unanimité)

\*\*\*

**19) OBJET : PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Considérant qu'il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs.

- De créer 3 postes à temps complet.

- De supprimer 8 postes à temps complet.

- De modifier le tableau des effectifs en conséquence.

- De dire que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

(Unanimité des votants : 35 pour, 6 abstention(s))

\*\*\*

**20) OBJET : COMMUNICATION - COMMUNICATION DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les marchés, dont la liste est jointe en annexe, attribués en application de la délégation accordée sur la base de l'article L. 2122-22, alinéa 4, du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n° 2 du Conseil Municipal du 15 avril 2014 portant sur l'extension de la délégation de pouvoirs au Maire en matière de marchés.

- De prendre acte des marchés, dont la liste est annexée à cette délibération, attribués en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal.

\*\*\*

**21) OBJET : COMMUNICATION - COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire communique au Conseil Municipal les décisions prises en application de la délégation accordée sur la base de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- De prendre acte des décisions, dont la liste est annexée à cette délibération, prises en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal.

\*\*\*

La séance est levée à 20h20

Ce compte rendu est dressé conformément au décret n° 83.1025 du 28 novembre 1983 et à la circulaire préfectorale n° 84.44 du 23 novembre 1984 prise pour son application concernant les délais de recours en matière de décision individuelle.



## LISTE DES MARCHES PUBLICS NOTIFIES

DU 29/11/2017 AU 16/01/2018

N° marché	Objet	Type de procédure	Titulaire(s)	Montant H.T.
16-57-15	<p>Accord-cadre multi-attributaires relatif aux travaux tous corps d'état d'entretien, d'aménagement et de réhabilitation des bâtiments communaux 2017-2020 (AC 16-57)</p> <p>Marché subséquent : Travaux d'aménagement d'un local permettant d'accueillir une activité médicale</p>	AOO	<p>Maçonnerie, plâtrerie, peinture, carrelage, faux plafonds, revêtements de sols</p> <p>3 CDB 7 rue des Clos 77100 MEAUX</p>	<p>Montant DPGF du Marché subséquent 103 355,12 € DPGF = Décomposition du Prix Global et Forfaitaire</p>
16-57-16	<p>Accord-cadre multi-attributaires relatif aux travaux tous corps d'état d'entretien, d'aménagement et de réhabilitation des bâtiments communaux 2017-2020 (AC 16-57)</p> <p>Marché subséquent : Travaux d'aménagement d'un local permettant d'accueillir une activité médicale</p>	AOO	<p>Plomberie, CVC (Chauffage - Ventilation - Climatisation)</p> <p>LA LOUISIANE 8 rue Jean Bobé 77120 COULOMMIERS</p>	<p>Montant DPGF du Marché subséquent 41 282,97 €</p>
16-57-17	<p>Accord-cadre multi-attributaires relatif aux travaux tous corps d'état d'entretien, d'aménagement et de réhabilitation des bâtiments communaux 2017-2020 (AC 16-57)</p> <p>Marché subséquent : Travaux d'aménagement d'un local permettant d'accueillir une activité médicale</p>	AOO	<p>Menuiserie, serrurerie, cloisons modulaires, vitrerie miroiterie, volets, stores et rideaux métalliques</p> <p>ALUPROFER 19 rue du Commandant Brasseur 93600 AULNAY SOUS BOIS</p>	<p>Montant DPGF du Marché subséquent 90 789,80 €</p>



16-57-18	<p>Accord-cadre multi-attributaires relatif aux travaux fous corps d'état d'entretien, d'aménagement et de réhabilitation des bâtiments communaux 2017-2020 (AC 16-57)</p> <p>Marché subséquent : Travaux d'aménagement d'un local permettant d'accueillir une activité médicale</p>	AOO	<p><b>Electricité, courants forts, courants faibles</b></p> <p><b>ETM</b> 25 rue Bouchard 77124 VILLENY</p>	Montant DPGF du Marché subséquent 35 412.32 €
17-09	Fourniture, maintenance, assistance, et prestations annexes des infrastructures telecom de la ville de Chelles	MAPA	<p><b>BCL ASSOCIES</b> ZI des Chanoux 87/95 rue Louis Ampère 93330 NEUILLY SUR MARNE</p>	Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum par période de : 50 000 €
17-17	Maintenance, prestations annexes du parc existant de photocopieurs, du logiciel uniflow (lot 1) et fourniture, installation, prestations annexes et maintenance de photocopieurs supplémentaires (lot 2)	AOO	<p><b>Maintenance, prestations annexes du parc existant de photocopieurs et maintenance du logiciel uniflow et des codes LDAP</b></p> <p>CANON France 17 quai du Président Paul Doumer 92414 COURBEVOIE</p>	Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum par période de : 50 000 €
		•	<p><b>Fourniture, installation, prestations annexes et maintenance de photocopieurs multifonctions supplémentaires</b></p> <p>CANON France 17 quai du Président Paul Doumer 92414 COURBEVOIE</p>	Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum par période de : 15 000 €

17-37-01	<p>Accord-cadre n°17-37 - Etudes prospectives sur le développement et l'aménagement des secteurs en devenir et sur les préservation des espaces agricoles et naturels de la ville de Chelles</p> <p>Marché subséquent</p> <p>Etude prospective sur le développement et l'aménagement des sous-secteurs D1, D2, D3, D4 et D5</p>	AOO	<p><b>ATELIERS GEORGES</b> 42 rue d'Avron 75020 PARIS</p>	120 000,00 €
17-39	Marché d'impression de documents divers pour la ville de Chelles	AOO	<p>Impression du magazine municipal et de brochures, dépliant, flyers et autres documents</p> <p><b>LE REVEIL DE LA MARNE</b> 4 rue Henri Dunant 51200 EPERNAY</p>	<p>Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum par période de : 120 000 €</p>
			<p><b>Affiches</b></p> <p><b>EXHIBIT</b> Complexe le Broc Center 1ère avenue 5600 mètres 06510 CARROS</p>	<p>Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum par période de : 100 000 €</p>
17-40	Marché de distribution du journal municipal et de documents divers pour la ville de Chelles	AOO	<p><b>ISA PLUS</b> Parc d'activités Bernard Vergnaud 2 et 4 rue Frédéric Joliot Curie 93270 SEVRAN</p>	<p>Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum par période de : 100 000 €</p>
17-45	Matériels et accessoires audiovisuels	MN	<b>MANUTAN COLLECTIVITES</b> 143 boulevard Ampère 79074 NIORT Cedex 9	<p>Marché à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum par période de : 20 000 €</p>

17-47	Acquisition de produits et matériels de parapharmacie et pharmacie	MAPA	<p>LOT N°1</p> <p><b>EBONY</b> Parc d'Activités de Courtaboëuf 9 avenue de l'Atlantique 91940 LES ULIS</p>	<p>Produits et matériels parapharmaceutiques pour enfants et adultes</p>	<p>Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum par période de 30 000 €</p>
17-52	Fourniture et livraison de couches jetables	MAPA	<p>LOT N°2</p> <p><b>PHARMACIE LEGION D'HONNEUR</b> 79 rue Gabriel Péri 93200 SAINT DENIS</p>	<p>Produits pharmaceutiques pour crèches</p>	<p>Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum par période de 10 000 €</p>
			<p><b>SASU TAFFY</b> 10 rue des gaudines 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE</p>		<p>Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum par période de : 41 000 €</p>

17-55	Organisation de séjours été pour les enfants de la ville de Chelles	MAPA	LOT N°1	<p>Séjour multi-activités à la mer en juillet</p> <p><b>LES COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX</b> 26 rue Jean Jaurès 78108 ST GERMAIN EN LAYE Cedex</p>	Accord-cadre à bons de commande sans nombre minimum et avec un nombre maximum d'enfants de 16
			LOT N°2	<p>Séjour multi-activités à la mer en juillet</p> <p><b>ACTIVITE DECOUVERTE ET NATURE</b> 10 quai de la Borde 91130 RIS ORANGIS</p>	Accord-cadre à bons de commande sans nombre minimum et avec un nombre maximum d'enfants de 16
			LOT N°3	<p>Séjour multi-activités à la mer en juillet</p> <p><b>ACTIVITE DECOUVERTE ET NATURE</b> 10 quai de la Borde 91130 RIS ORANGIS</p>	Accord-cadre à bons de commande sans nombre minimum et avec un nombre maximum d'enfants de 16
			LOT N°4	<p>Séjour multi-activités à la montagne au mois de juillet</p> <p><b>ACTIVITE DECOUVERTE ET NATURE</b> 10 quai de la Borde 91130 RIS ORANGIS</p>	Accord-cadre à bons de commande sans nombre minimum et avec un nombre maximum d'enfants de 20
			LOT N°5	<p>Séjour multi-activités à la montagne au mois d'août</p> <p><b>ACTIVITE DECOUVERTE ET NATURE</b> 10 quai de la Borde 91130 RIS ORANGIS</p>	Accord-cadre à bons de commande sans nombre minimum et avec un nombre maximum d'enfants de 16
			LOT N°6	<p>Séjour multi-activités à la mer en août</p> <p><b>ACTIVITE DECOUVERTE ET NATURE</b> 10 quai de la Borde 91130 RIS ORANGIS</p>	Accord-cadre à bons de commande sans nombre minimum et avec un nombre maximum d'enfants de 12
			LOT N°7	<p>Séjour multi-activités à la mer en août</p> <p><b>ACTIVITE DECOUVERTE ET NATURE</b> 10 quai de la Borde 91130 RIS ORANGIS</p>	Accord-cadre à bons de commande sans nombre minimum et avec un nombre maximum d'enfants de 10

17-57	<p>Fourniture, installation, maintenance et supervision d'infrastructures pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables (VE/VHR)</p>	MAPA	<p><b>EIFFAGE ENERGIE IDF</b> 8 bis avenue Joseph Paxton 77164 FERRIERES EN BRIE</p>	<p>Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 70 000 € pour la première période et de 20 000 € pour les autres périodes.</p>
17-59	<p>Fourniture d'outils de contrôle et de gestion des contestations</p>	<p>PROCEDURE CONCURRENTIELLE AVEC NEGOCIATION</p>	<p><b>LOGITUD SOLUTIONS</b> ZAC du Parc des Collines 53 rue Victor Schoelcher 68200 MULHOUSE</p>	<p>Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum</p>

17-62	Accord-cadre de prestations juridiques (multi-attributaires)	MAPA	LOT N°1	<p>Prestations juridiques dans les domaines relevant de la compétence des juridictions administratives (contentieux administratif)</p> <p><b>CABINET PALMIER &amp; ASSOCIES</b> 5 place du 18 juin 1940 75006 PARIS</p> <p><b>SCP SARTORIO-LONGUEUE-SAGALOVITSCH &amp; ASSOCIES</b> 6 avenue de Villars 75007 PARIS</p> <p><b>CABINET A5 AVOCATS ASSOCIES</b> 47 avenue de Villiers 75017 PARIS</p>	Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un maximum de 30 000 € par période
17-63	Prestation traiteur Vœux du Personnel du 20 janvier 2018	MAPA	LOT N°2	<p>Prestations juridiques dans les domaines relevant de la compétence des juridictions judiciaires (contentieux judiciaires)</p> <p><b>CABINET A5 AVOCATS ASSOCIES</b> 47 avenue de Villiers 75017 PARIS</p> <p><b>GROUPEMENT AD2P</b> 19 boulevard Montmartre 75002 PARIS</p> <p><b>SCP SEBAN &amp; ASSOCIES</b> 282 boulevard Saint Germain 75007 PARIS</p> <p><b>LECOINTE TRAITEUR</b> Les portes de l'Ouest Rue François Arago 76150 LA VAUPALIERE</p>	Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un maximum de 30 000 € par période

## LISTE DES AVENANTS AUX MARCHES PUBLICS NOTIFIES

DU 29/11/2017 AU 16/01/2018

N° marché	Objet	Type de procédure	Titulaire(s)		Montant H.T.
09-16	Réservation de places multi-accueil Avenant n°4  Motif : Modification de la date de fin du marché	MAPA	<b>EVANCIA - BABILOU</b> 24 rue du Moulin des Bruyères 92400 COURBEVOIE		Moins value de 95 171,70 € TTC
14-35	Fourniture de produits, de pièces détachées et réparation pour le parc automobile, matériel agricole, engins et équipements techniques Avenant n°1 du lot n°15  Motif : Cession de la société GUILLAUME au profit de la société JARDINS LOISIRS 77	AOO	LOT N°15	Fourniture de pièces d'origine de tondeuses auto portées et auto tractées et petits matériels Espaces Verts  <b>JARDINS LOISIRS 77</b> 18 rue Victor Baltard 77410 CLAYE SOUILLY	Sans incidence financière
14-35	Fourniture de produits, de pièces détachées et réparation pour le parc automobile, matériel agricole, engins et équipements techniques Avenant n°1 du lot n°13  Motif : Ajout de prix au BPU	AOO	LOT N°13	Fourniture et réparation de pneumatique VL, VU, PL, Engins  <b>BERTRAND PNEUS</b> 35a avenue De Lattre de Tassigne 93800 EPINAY SUR SEINE	Sans incidence financière

15-50	<p>Migration, maintenance, assistance, prestations annexes et fourniture de modules supplémentaires des progiciels pour la gestion des actes administratifs (lot 1) et pour la gestion du cimetière logicime (lot 2) de la ville de Chelles</p> <p>Avenant 1</p> <p>Motif : Possibilité de demande de devis pour les fournitures et services sur catalogue et non répertoriés au bordereau de prix unitaires et retrait du seuil de 15% du montant annuel HT pour ces devis hors BPU</p>	MN	<p>LOT 1</p> <p>LOT 2</p>	<p>Progiciels gestion des actes administratifs</p> <p><b>DIGITECH</b> 21 avenue Fernand SARDOU 13016 MARSEILLE</p> <p>Progiciels gestion du cimetière Logicime</p> <p><b>DIGITECH</b> 21 avenue Fernand SARDOU 13016 MARSEILLE</p>	<p>Sans incidence financière</p> <p>Sans incidence financière</p>
16-34	<p>Entretien ménager des bâtiments communaux</p> <p>Avenant n°3</p> <p>Motif : suite réorganisation interne du service des sports, l'entretien ménager des locaux est modifié</p>	AOO	LOT 1	<p>Entretien ménager des bâtiments communaux</p> <p>Groupement ARC EN CIEL TERTIAIRE (mandataire)/ARC EN CIEL ENVIRONNEMENT ZA Ponroy 4 rue Louis Blériot 94420 LE PLESSIS TREVISE</p>	<p>Plus value de 69 329,06 € par période</p>
16-58-04	<p>Marché subséquent : Création d'un giratoire au carrefour avenue de la Résistance - rue Louis Eterlet - rue Gustave Nast</p> <p>Avenant n°1</p> <p>Motif : Prestations supplémentaires</p>	MAPA	LOT 1	<p>Voirie et Réseaux divers</p> <p><b>Société COLAS</b> 22-30 allée de Berfin 93320 PAVILLONS SOUS BOIS</p>	<p>Plus value de 58 103,40 €</p>



16-76	<p>Travaux de réhabilitation du théâtre de Chelles</p> <p>Avenant n°2</p> <p>Motif : Erreur matérielle sur le montant initial du marché public</p>	MAPA	LOT 3	<p>Revêtement de sols, peinture et revêtements muraux</p> <p><b>SGD GALLO</b> Zi des Mardelles 44 rue Blaise Pascal 93600 AULNAY SOUS BOIS</p>	Plue value de 5 100,87 €
16-57	<p>ACCORD-CADRE Travaux tous corps d'état d'entretien, d'aménagement ou de réhabilitation des bâtiments communaux 2017-2020</p> <p>AVENANT N°1</p> <p>Motif : Ajout de prix aux bordereaux des prix unitaires plafonds</p>	AOO	LOT 1	<p>Maçonnerie, plâtrerie, peinture, carrelage, faux plafonds, revêtement de sols</p> <p><b>3CDB</b> 7 rue des Clos 77100 MEAUX</p> <p><b>MGBR</b> 24 rue Clément Ader 94420 LE PLESSIS TREVISE</p> <p><b>SGD GALLO</b> 44 rue Blaise Pascal 93600 AULNAY SOUS BOIS</p>	Sans incidence financière
			LOT 2	<p>Etanchéité, toitures, bardages, entretien et remplacement de chéneaux et terrasses</p> <p><b>COBAT</b> 4 rue René Baschet 93220 GAGNY</p> <p><b>LA LOUISIANE</b> 18 rue Buzelin 78018 PARIS</p> <p><b>SCHNEIDER &amp; CIE</b> 3 rue Pasteur 91178 VIRY-CHATILLON Cedex</p>	Sans incidence financière

16-57	<p>ACCORD-CADRE Travaux tous corps d'état d'entretien, d'aménagement ou de réhabilitation des bâtiments communaux 2017-2020</p> <p>AVENANT N°1</p> <p>Motif : Ajout de prix aux bordereaux des prix unitaires plafonds</p>	AOO	LOT 3	<p><b>Plomberie, CVC (Chauffage, Ventilation, Climatisation)</b></p> <p><b>SGD GALLO</b> 44 rue Blaise Pascal 93600 AULNAY SOUS BOIS <b>LA LOUISIANE</b> 18 rue Buzelin 78018 PARIS <b>AURION</b> 40 rue Jean Savu 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE</p>	Sans incidence financière
		AOO	LOT 4	<p><b>Menuiserie, serrurerie, cloisons modulaires, vitrerie miroiterie, volets, stores et rideaux métalliques</b></p> <p><b>AFD</b> 20 rue de la Régale 77181 COURTRY <b>FERMETURE MORATIN</b> 22 avenue Gaston Roussel 93230 ROMAINVILLE <b>ALU PROFER</b> 19 rue du Commandant Brasseur 93600 AULNAY SOUS BOIS</p>	Sans incidence financière
			LOT 5	<p><b>Ciôtures</b></p> <p><b>ENVIRONNEMENT SERVICES</b> 14 Grande Rue 77410 VILLEVAUDE <b>JLC CLOTURES</b> 5 allée du Clos des Charmes 77090 COLLEGIEN <b>CLOTURES ENVIRONNEMENT</b> 9 rue de l'Industrie 60000 BEAUVAIS</p>	Sans incidence financière

16-57	<p>ACCORD-CADRE Travaux tous corps d'état d'entretien, d'aménagement ou de réhabilitation des bâtiments communaux 2017-2020</p> <p>AVENANT N°1</p> <p>Motif : Ajout de prix aux bordereaux des prix unitaires plafonds</p>	AOO	LOT 6	<p><b>Ravalement</b></p> <p><b>BPVR</b></p> <p>10 rue Maximilien de Robespierre 93130 NOISY LE SEC</p> <p><b>PEINTURE PARIS SUD</b></p> <p>6 rue de la République 91560 CROSNE</p>	Sans incidence financière
16-57-01	<p>Marché subséquent prenant la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire</p> <p>Avenant n°1</p> <p>Motif : Ajouts de prix au bordereau des prix unitaires</p>	MARCHE SUBSEQUENT	LOT 7	<p>Electricité courants forts / courants faibles</p> <p><b>REZZAIREI</b></p> <p>42/44 rue Robert Schuman 95400 ARNOUVILLE</p> <p><b>ETM</b></p> <p>25 rue Bouchard 77124 VILLENY</p> <p><b>SPIE BATIGNOLLES ENERGIE IDF</b></p> <p>41 rue des Bussys 95600 EAUBONNE</p>	Sans incidence financière
16-57-02	<p>Marché subséquent prenant la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire</p> <p>Etanchéité, toitures, bardages, entretien et remplacement de chéneaux et terrasses</p> <p>Motif : Ajouts de prix au bordereau des prix unitaires</p>	MARCHE SUBSEQUENT	Etanchéité, toitures, bardages, entretien et remplacement de chéneaux et terrasses	<p><b>SGD GALLO</b></p> <p>44 rue Blaise Pascal</p> <p>93600 AULNAY SOUS BOIS</p> <p><b>COBAT</b></p> <p>4 rue René Baschet</p> <p>93220 GAGNY</p>	Sans incidence financière

16-57-03	<p>Marché subséquent prenant la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire</p> <p>Motif : Ajouts de prix au bordereau des prix unitaires</p>	MARCHE SUBSEQUENT	<p>Plomberie, CVC (Chauffage, Ventilation, Climatisation)</p> <p><b>SGD GALLO</b></p> <p>44 rue Blaise Pascal 93600 AULNAY SOUS BOIS</p>	Sans incidence financière
16-57-04	<p>Marché subséquent prenant la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire</p> <p>Motif : Ajouts de prix au bordereau des prix unitaires</p>	MARCHE SUBSEQUENT	<p>Menuiserie, serrurerie, cloisons modulaires, vitrerie miroiterie, volets, stores et rideaux métalliques</p> <p><b>ALUPROFER</b></p> <p>19 rue du Commandant Brasseur 93600 AULNAY SOUS BOIS</p>	Sans incidence financière
16-57-07	<p>Marché subséquent prenant la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire</p> <p>Motif : Ajouts de prix au bordereau des prix unitaires</p>	MARCHE SUBSEQUENT	<p>Electricité courants forts/ courants faibles</p> <p><b>E.T.M</b></p> <p>25 rue Bouchard 77124 VILLENOY</p>	Sans incidence financière
16-57-07	<p>ACCORD-CADRE Travaux tous corps d'état d'entretien, d'aménagement ou de réhabilitation des bâtiments communaux 2017-2020</p> <p><b>AVENANT N°2</b></p> <p>Motif : Cession de l'entreprise REZZA au profit de la société ERI</p>	AOO	<p>Electricité courants forts / courants faibles</p> <p><b>REZZA/REI</b></p> <p>42/44 rue Robert Schuman 95400 ARNOUVILLE</p>	Sans incidence financière
17-11	<p>Aménagement d'un terrain multisports</p> <p>Avenant n°1</p> <p>Motif : Prestations supplémentaires</p>	MAPA	<p><b>PROGREEN</b></p> <p>23 allée des Rousselets 77400 THORIGNY SUR MARNE</p>	Plus value de 3 406,00 €



Direction Juridique et Patrimoine

## LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

Communication du Conseil Municipal  
Du 6 février 2018

**Décision n° D 2017-261** du 06/12/2017 :

Contrat avec la SACEM pour une autorisation de diffusion des œuvres de leur répertoire

**Décision n° D 2017-262** du 06/12/2017 :

Contrat avec Agorastore pour la fourniture de prestations de ventes aux enchères publiques

**Décision n° D 2017-263** du 06/12/2017 :

Contrat de location et de maintenance d'une machine de mise sous pli avec la société Néopost France  
Montant : 4716,71 € HT

**Décision n° D 2017-264** du 06/12/2017 :

Convention avec la société AJC+ Consultants pour l'organisation du marché de Noël

**Décision n° D 2017-265** du 06/12/2017 :

Convention avec M. Drahos Alexis pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges  
Montant : 200,00 €

**Décision n° D 2017-266** du 06/12/2017 :

Modification de la régie "Horodateurs"

**Décision n° D 2017-267** du 14/12/2017 :

Bail de location à Mme GUILLIER DE ARAUJO pour un box rue Victor Hugo  
Montant : 70,00 € à percevoir, par mois

**Décision n° D 2017-268** du 14/12/2017 :

Bail de location à Mme PRAT pour une place de stationnement rue Victor Hugo  
Montant : 35,00 € à percevoir, par mois

**Décision n° D 2017-269** du 14/12/2017 :

Bail de location à M Luc LAGRANGE pour une place de stationnement rue Victor Hugo  
Montant : 35,00 € à percevoir, par mois

**Décision n° D 2017-270** du 14/12/2017 :

Bail de location à Mme BOGNARD Evelyne pour un box rue Victor Hugo  
Montant : 70,00 € à percevoir, par mois

**Décision n° D 2017-271** du 14/12/2017 :

Bail de location à Mme DUBUET Jacqueline pour un box rue Victor Hugo  
Montant : 70,00 € à percevoir, par mois

**Décision n° D 2017-272** du 14/12/2017 :

Bail de location à Mme JAMBON Johanna pour un box rue Victor Hugo  
Montant : 70,00 € à percevoir, par mois

**Décision n° D 2017-273** du 14/12/2017 :

Bail de location à M et Mme DUFFAY pour un box rue Victor Hugo  
Montant : 70,00 € à percevoir, par mois

**Décision n° D 2017-274** du 14/12/2017 :

Bail de location à M LORY Jimmy pour un box rue Victor Hugo  
Montant : 70,00 € à percevoir, par mois

**Décision n° D 2017-275** du 14/12/2017 :

Bail de location à M BENEDETTI Michel pour un box rue Victor Hugo  
Montant : 70,00 € à percevoir, par mois

**Décision n° D 2017-276** du 14/12/2017 :

Bail de location à Mme CHRETIEN Sylvianne pour un box rue Victor Hugo  
Montant : 70,00 € à percevoir, par mois

**Décision n° D 2017-277** du 14/12/2017 :

Bail de location à Mme DIENG Karina pour un box rue Victor Hugo  
Montant : 70,00 € à percevoir, par mois

**Décision n° D 2017-278** du 14/12/2017 :

Bail de location à Mme SAMSON Laurence pour un box rue Victor Hugo  
Montant : 70,00 € à percevoir, par mois

**Décision n° D 2017-279** du 14/12/2017 :

Bail de location à Mme PIVETEAU Marie-Luce pour un box rue Victor Hugo  
Montant : 70,00 € à percevoir, par mois

**Décision n° D 2017-280** du 15/12/2017 :

Bail de location à M et Mme AUGÉ - Logement 1 Rue Henri Poincaré  
Montant : 800,00 € à percevoir, par mois

**Décision n° D 2017-281** du 18/12/2017 :

Convention avec M. Dronne Frédéric pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges  
Montant : 200,00 €

**Décision n° D 2017-282** du 18/12/2017 :

• Convention avec Mme Le Brun Julie pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges  
Montant : 280,00 €

**Décision n° D 2017-283** du 18/12/2017 :

Convention avec M. Lebrun Pierre pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges  
Montant : 200,00 €

**Décision n° D 2017-284** du 18/12/2017 :

Convention de partenariat avec Mme Frida Livolsi pour des groupes de parole sur l'espace socioculturel Jean Moulin sur l'année 2018  
Montant : 2160,00 €

**Décision n° D 2017-285** du 18/12/2017 :

Contrat de cession avec Booz Magie pour un spectacle de magie le 27 décembre 2017 sur l'espace socioculturel Marcel Dalens  
Montant : 480,00 €

**Décision n° D 2017-286** du 18/12/2017 :

Convention avec l'Ecole des Parents et des Educateurs de Seine-et-Marne Sud (EPE 77 sud) pour assurer deux formations sur l'accompagnement des familles et l'accompagnement scolaire  
Montant : 3370,00 €

**Décision n° D 2017-287** du 18/12/2017 :

Convention avec le Collège de l'Europe pour la mise en place d'une résidence artistique et culturelle en milieu scolaire

**Décision n° D 2017-288** du 18/12/2017 :

Convention avec U-Projet pour assurer des ateliers d'information en direction de l'équipe de la Boussole  
Montant : 300,00 €

**Décision n° D 2017-289** du 21/12/2017 :

Emprunt avec La Banque Postale de 1 000 000 euros sur 20 ans et 7 mois

**Décision n° D 2017-290** du 21/12/2017 :

Emprunt avec La Banque Postale de 2 000 000 euros sur 20 ans et 7 mois

**Décision n° D 2017-291** du 22/12/2017 :

Décision de préemption du bien sis 1 avenue Leverrier  
Montant : 242000,00 €

**Décision n° D 2017-292** du 22/12/2017 :

Convention avec M. Anterion Dominique pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges  
Montant : 200,00 €

**Décision n° D 2017-293** du 22/12/2017 :

Convention avec Mme Aujard Aurélie pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges  
Montant : 200,00 €

**Décision n° D 2017-294** du 22/12/2017 :

Convention avec Mme Le Brun Julie pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges  
Montant : 280,00 €

**Décision n° D 2017-295** du 22/12/2017 :

Convention avec M. Feltin Michel pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges  
Montant : 200,00 €

**Décision n° D 2017-296** du 22/12/2017 :

Convention avec M. De Graverol Gaël pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges  
Montant : 200,00 €

**Décision n° D 2017-297** du 22/12/2017 :

Convention avec Mme Lascault Catherine pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges  
Montant : 200,00 €

**Décision n° D 2017-298** du 22/12/2017 :

Convention avec Mme Mira Rueda Conception pour 6 ateliers linguistiques en anglais  
Montant : 180,00 €

**Décision n° D 2018-1** du 02/01/2018 :

Bail de location à Madame Nadège GRIELL pour un box rue Victor Hugo  
Montant : 70 €

**Décision n° D 2018-2** du 02/01/2018 :

Bail de location à Monsieur Rémy GALLEGO pour une place de stationnement rue Victor Hugo  
Montant : 35,00 €

**Décision n° D 2018-3** du 02/01/2018 :

Vente de matériels du Centre de vacances de Saint Jean d'Aulps à la SARL L'Escale blanche  
Montant : 400,00 €

**Décision n° D 2018-4** du 03/01/2018 :

Bail d'un logement sis 22B avenue Delambre à Mme Auje et M Michalon  
Montant : 800,00 € à percevoir, par mois



**Décision n° D 2018-5** du 04/01/2018 :

Vente de matériels du Centre de vacances de Saint Jean d'Aulps à l'Amicale des pompiers de Saint Jean d'Aulps  
Montant : 600,00 €

**Décision n° D 2018-6** du 04/01/2018 :

Convention de mise à disposition du local La Villeneuve pour l'année 2018 avec Mme Laporte Julie

**Décision n° D 2018-7** du 04/01/2018 :

Contrat pour le concert de Show'Conf : Hip Hop Culture à l'Auditorium de la Médiathèque de Chelles avec l'Association Le Rio  
Montant : 1600,00 €

**Décision n° D 2018-8** du 04/01/2018 :

Contrat pour le concert de Popa Chubby le 3 février 2018 aux Cuizines avec le prestataire Nueva Onda Productions  
Montant : 5275,00 €

**Décision n° D 2018-9** du 04/01/2018 :

Contrat pour le concert de Despised Icon + Malevolence + Archspire + Vulvodynia le 14 février 2018 aux Cuizines avec le prestataire Garmonbozia  
Montant : 3587,00 €

**Décision n° D 2018-10** du 04/01/2018 :

Convention avec Mme Lascault Catherine pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges le 2 février 2018  
Montant : 200,00 €

**Décision n° D 2018-11** du 04/01/2018 :

Convention avec Mme Lascault Catherine pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges le 6 février 2018  
Montant : 200,00 €

**Décision n° D 2018-12** du 04/01/2018 :

Convention avec GENSIAZ SCHOOL pour la mise à disposition du gymnase Henri Bianco  
Montant : 497,00 € à percevoir

**Décision n° D 2018-13** du 09/01/2018 :

Contrat sur l'assistance, la maintenance, les prestations annexes et sur la fourniture de licences supplémentaires du logiciel de messagerie MDAEMON et des connecteurs Outlook de la Ville de Chelles  
Montant : 7200,00 € HT, montant maximal annuel

**Décision n° D 2018-14** du 09/01/2018 :

Convention avec l'Association Olorum Bahia Capoeira pour 5 séances d'initiation à la capoeira dans le cadre de l'Ecole Municipale des Sports les 10, 17 et 24 mars, 7 et 14 avril 2018  
Montant : 300,00 €

**Décision n° D 2018-15** du 09/01/2018 :

Contrat pour le concert de Tibz aux Cuizines le 2 février 2018 avec le prestataire Cornolti Production  
Montant : 5380,50 €

**Décision n° D 2018-16** du 09/01/2018 :

Contrat pour le concert de Punish Yourself aux Cuizines le 30 mars 2018 avec le prestataire Base Concerts Sarl  
Montant : 2848,50 €

**Décision n° D 2018-17** du 11/01/2018 :

Convention avec Mme Fougère Barbara pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges le 8 mars 2018  
Montant : 200,00 €

**Décision n° D 2018-18** du 11/01/2018 :

Convention avec M. Kechaou Jean Riad pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges le 9 mars 2018  
Montant : 150,00 €

**Décision n° D 2018-19** du 11/01/2018 :

Convention avec M. Delaune Jean-Pierre pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges le 20 mars 2018  
Montant : 200,00 €

**Décision n° D 2018-20** du 10/01/2018 :

Bail de location à Madame Simone CHAUVET pour une place de stationnement rue Victor Hugo  
Montant : 35,00 €

**Décision n° D 2018-21** du 10/01/2018 :

Bail de location à Monsieur DAVIS William pour un box rue Victor Hugo  
Montant : 70,00 €

**Décision n° D 2018-22** du 16/01/2018 :

Institution de la régie de recettes du Marché de Chelles

**Décision n° D 2018-23** du 18/01/2018 :

Orchestre pour la soirée du personnel 2018  
Montant : 6500,00 €

**Décision n° D 2018-24** du 18/01/2018 :

Convention pour la mise à disposition des installations sportives municipales à l'UNSS le 7 février 2018 pour la rencontre de judo  
Montant : 71,00 € de l'heure, à percevoir

**Décision n° D 2018-25** du 18/01/2018 :

Convention de mise à disposition des installations sportives municipales à la Maison des Examens pour les épreuves d'Education Physique et Sportive du Baccalauréat 2018  
Montant : 71,00 € de l'heure, à percevoir

**Décision n° D 2018-26** du 18/01/2018 :

Convention de commissariat d'exposition des œuvres de René Teil par la DDS Conseil au centre d'art des églises du 28 avril au 25 mai 2018 avec un vernissage le 27 avril 2018

Montant : 5000,00 €

**Décision n° D 2018-27** du 18/01/2018 :

Convention avec Mme Guini Ania Barbara pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges le 5 avril 2018

Montant : 200,00 €

**Décision n° D 2018-28** du 19/01/2018 :

Convention pour 7 conférences de M. Gueguen Jean-Christophe de janvier à mars 2018 sur l'UIA

Montant : 1050,00 €

**Décision n° D 2018-29** du 19/01/2018 :

Convention entre l'Espace socioculturel Marcel Dalens et Mme Livolsi Frida pour 20 groupes de paroles réparties sur l'année 2018

Montant : 180,00 € par groupe